

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le premier (1^{er}) jour de février 2016 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Monsieur le maire André Gamache invite les citoyens visés par les demandes de dérogations à s'exprimer s'ils ont des éléments nouveaux. Monsieur Dany St-Onge, inspecteur en environnement et en bâtiment, est présent, en soutien.

Dérogations mineures :

**i. Propriété au chemin de la Baie-des-Sables, Stratford
(Lot n^o 11-3 du rang 4 Sud-Ouest du cadastre du Canton de Stratford)**

Demande visée :

Construction d'un garage de 30 pieds x 50 pieds sur un terrain vacant appartenant à messieurs Stéphane Cloutier et Jean Couture (1500 pieds carrés).

Extrait de l'article 7.3.3 du règlement de zonage n^o 1035 :

c) « La superficie maximum d'un garage privé et/ou abris d'auto est de 100 mètres carrés au total, sans toutefois dépasser la superficie du bâtiment principal. La superficie du total des autres bâtiments accessoires ou annexes ne doit pas dépasser 40 % de la superficie du bâtiment principal. »

**ii. Propriété au 1038, rang Elgin, Stratford
(Lot n^o 15-63 du rang 6 Sud-Ouest du cadastre du Canton de Stratford)**

Demande visée :

Propriété de monsieur François Gauthier : Agrandissement de la galerie du côté est, passant de 6 pieds à 10 pieds en largeur, située dans la bande riveraine.

**iii. Propriété au 1480, chemin de Stratford, Stratford
(Lot n° 13-18 du rang 1 Sud-Ouest du cadastre du Canton de Stratford)**

Demande visée :

Propriété appartenant à monsieur Sylvain Côté : Demande : Construction d'un garage de 24 pieds x 32 pieds (768 pieds carrés) lorsque la résidence occupe une superficie de 20 pieds x 28 pieds (560 pieds carrés).

Extrait de l'article 7.3.3 du règlement de zonage n° 1035 :

c) « La superficie maximum d'un garage privé et/ou abris d'auto est de 100 mètres carrés au total, sans toutefois dépasser la superficie du bâtiment principal. La superficie du total des autres bâtiments accessoires ou annexes ne doit pas dépasser 40 % de la superficie du bâtiment principal. »

**iv. Propriété au 490, chemin de la Baie-des-Sables, Stratford
(Lots 11-20 et 11-21 du rang 1 Sud-Ouest du cadastre du Canton de Stratford)**

Demande visée :

Propriété appartenant à monsieur Serge Bégin : Agrandissement de la résidence principale et construction d'un patio qui empièteraient respectivement de 1,29 mètre et 1,25 mètre dans la marge latérale.

Extrait de l'article 7.4.3 du règlement de zonage n° 1035 :

*« En dehors du périmètre d'urbanisation :
La marge de recul latérale est de 5 mètres de chaque côté. Cependant, dans les zones de villégiature, la marge latérale peut être portée à 3 mètres de chaque côté, dans le cas de lots dont la largeur est dérogatoire. »*

**v. Propriété au 989, chemin Maskinongé, Stratford
(Lot 106 du rang 1 Sud-Ouest du cadastre du Canton de Stratford)**

Demande visée :

Propriété appartenant à madame Stéphanie Smith : Visant à accepter l'implantation d'un bâtiment existant n'ayant pas la marge latérale de 5 mètres prévue au règlement de zonage (2,97 mètres).

Extrait de l'article 7.4.3 du règlement de zonage n° 1035 :

*« En dehors du périmètre d'urbanisation :
La marge de recul latérale est de 5 mètres de chaque côté. Cependant, dans les zones de villégiature, la marge latérale peut être portée à 3 mètres de chaque côté, dans le cas de lots dont la largeur est dérogatoire. »*

1- Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Adoption du procès-verbal :	
	• Session ordinaire du 11 janvier 2016	Décision
1.3	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5	Dépôt de la situation financière au 31 janvier 2016	Information
1.6	Rapports des présidents des comités	Information

- | | | |
|------------|--|-------------|
| 2- | Administration | |
| 2.1 | Autorisation de dépenses des élu(e)s | Décision |
| 2.2 | Modification au règlement de taxation 2016 | Information |
| 2.3 | Entente à la Cour municipale de Lac-Mégantic | Décision |
| 3- | Aqueduc et égout | |
| 3.1 | Plan d'intervention – Mandat | Décision |
| 4- | Sécurité publique | |
| 4.1 | Achat de deux (2) appareils respiratoires | Décision |
| 4.2 | Éléments de sécurité | Décision |
| 5- | Voirie & bâtiments | |
| 5.1 | Demande de Boisés Robert Hallé | Décision |
| 6- | Urbanisme et environnement | |
| 6.1 | Demande de messieurs Stéphane Cloutier et Jean Couture | Décision |
| 6.2 | Demande de monsieur François Gauthier | Décision |
| 6.3 | Demande de monsieur Sylvain Côté | Décision |
| 6.4 | Demande de monsieur Serge Bégin | Décision |
| 6.5 | Demande de madame Stéphanie Smith | Décision |
| 6.6 | Projet de règlement n° 1118 | Décision |
| 6.7 | Arbres du lac Aylmer inc. – Demande d'appui à la CPTAQ | Décision |
| 7- | Loisirs et culture | |
| 7.1 | Semaine de l'intergénération | Décision |
| 8- | Affaires diverses | |
| 9- | Liste de la correspondance | |
| 10- | Période de questions | |
| 11- | Certificat de disponibilité | |
| 12- | Levée de la session régulière | |

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire André Gamache.

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

1.2 Adoption du procès-verbal

• **Session ordinaire du 11 janvier 2016**

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2016 tel que présenté par la directrice générale.

2016-02-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.3 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du Conseil.

1.4 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer au 1^{er} février 2016

1	INFOTECH	574,88 \$
4	STRATFORD - PETITE CAISSE	115,80 \$
9	BILO-FORGE INC.	262,62 \$
15	GESCONEL INC.	71,60 \$
17	M.R.C. DU GRANIT	400,85 \$
21	J.N. DENIS INC.	3 507,90 \$
29	VILLE DE DISRAELI	8 753,24 \$
33	SUCCÈS FORD INC.	62,86 \$
34	MEGABURO	231,21 \$
37	ROULEAU & FRÈRES SPORTS INC.	47,96 \$
49	RÉSEAU BIBLIO DE L'ESTRIE	4 732,37 \$
52	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8,00 \$
55	BENOIT BOISVERT	46,00 \$
61	CMP MAYER INC.	611,95 \$
84	ALAIN BOISVERT	33,12 \$
124	RICHARD PROTEAU	327,68 \$
144	POSTES CANADA	592,12 \$
177	LE CENTRE DU CAMION (AMIANTE) INC.	45,95 \$
301	MARCHE RÉJEAN PROTEAU INC.	37,27 \$
303	ÉQUIPEMENT POMERLEAU INC.	432,43 \$
308	MONTY SYLVESTRE, CONS. JURIDIQUES	1 315,90 \$
339	VILLE DE LAC-MEGANTIC	1 280,00 \$
479	PÉTROLES FRONTENAC INC.	3 571,81 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX	378,67 \$
538	LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE	137,97 \$
542	MUNICIPALITÉ DE WEEDON	2 574,70 \$
654	NAPA DISRAELI (0609)	187,74 \$
691	SINTO INC.	191,78 \$
713	GRAYMONT (QC) INC.	233,02 \$
774	CHRISTIAN VACHON	326,47 \$
869	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	2 929,56 \$
889	PROPANE GRG INC.	937,32 \$
929	MULTICOPIE	560,57 \$
1046	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	660,73 \$
1051	DBO EXPERT INC.	78,66 \$

1052	LE PRO DU CB INC.	136,19 \$
1066	ALSCO CORP.	104,70 \$
1070	TABLE DE CONCERTATION 0-5 ANS MRC DU GRANIT	89,00 \$
1103	GSC COMMUNICATION INC.	459,90 \$
1120	ANDRÉ GAMACHE	151,61 \$
1161	ECCE TERRA ARPENTEURS-GÉOMÈTRES	1 494,68 \$
1222	SERGE GÉLINAS	110,00 \$
1295	WURTH CANADA LTEE	196,12 \$
1296	XEROX CANADA LTEE	574,20 \$
1321	VALORIS	1 758,74 \$
1343	DELL CANADA INC.	301,79 \$
1344	RECEVEUR GÉNÉRAL	100,00 \$
1348	DISTRIBUTION JORA COMPOST CANADA	912,03 \$
1361	VIVACO	72,41 \$
1368	LES ENTREPRISES GRÉ-MAR LTÉE	247,26 \$
1369	VÉRONIQUE GAMACHE	511,68 \$
	TOTAL	43 481,02 \$

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2016-02-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.5 Dépôt de la situation financière au 31 janvier 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du Conseil le rapport sur la situation financière en date du 31 janvier 2016.

1.6 Rapports des présidents des comités

Aqueduc & Égouts

Richard Picard

Une fuite importante a été réparée la semaine dernière. Tout va bien.

Relations de travail

André Gamache

Une rencontre est prévue prochainement.

Développement (Internet, services de proximité, Pacte rural)

Daniel Poirier

2 projets ont été acceptés au pacte rural :

1) Mise en valeur des entreprises et commerces de la région

Le promoteur est le Cercle des gens d'affaires. Une chargée de projet a été engagée : le but étant de développer certains outils afin de favoriser l'achat local. Une première tranche de la subvention a été versée. La Municipalité va remettre 7 000 \$ sur un projet totalisant 22 000 \$. La réalisation du projet doit s'effectuer sur une période d'une année.

2) Valorisation du Domaine Aylmer

La Municipalité est le promoteur et contribuera financièrement pour un montant de 5 000 \$ sur un projet totalisant 15 000 \$. De même que pour le projet mentionné ci-haut, celui-ci est d'une durée d'une année.

L'étude vise un plan d'aménagement solide. Monsieur Nil Longpré nous supporte dans ce dossier, connaissant bien le secteur. Présentement, les membres du Conseil analysent le devis comportant des demandes spécifiques. Le développement touristique se fera à l'échelle humaine (piste d'hébertisme, camping familial, plage publique, etc.) et l'accessibilité au Domaine Aylmer pour la population de Stratford demeure la priorité du Conseil. Nous irons en appel d'offres sur invitation prochainement et souhaitons qu'en début avril nous ayons une proposition concrète.

Projet de logements sociaux abordables :

- Investissement de 10 000 \$ provenant de la Municipalité du Canton Stratford.
- Le Conseil travaille en collaboration avec le Groupe de soutien technique de Sherbrooke afin d'analyser les besoins en logements pour Stratford et les environs. Une demande pourrait être déposée à la SCHL en suivi à cette analyse.
- En décembre 2015, une visite guidée de logements de toutes sortes a eu lieu en présence d'architectes et de promoteurs.
- En suivi à cette rencontre un comité a été formé, composé de madame Lucie Domingue, et messieurs Daniel Goulet, Daniel Poirier ainsi que Serge Vaillancourt (GST).

3 points importants à éclaircir :

- Y-a-t' il un besoin réel de logements sociaux à Stratford et les environs? La population sera consultée à cet effet.
- Recherche d'endroits potentiels.
- Organisme de gouvernance : un conseil d'administration devra soutenir ce projet.

Des séances d'information complètes permettront aux citoyens de suivre la progression de ce dossier.

Monsieur André Gamache ajoute en terminant que ce projet, endossé par tous les membres du Conseil, vise à maintenir notre population à Stratford ainsi qu'à attirer de nouveaux citoyens.

Voirie, Équipements & Transports **J.-Denis Picard**

Rien à signaler.

Information, Communications & MADA **Sylvie Veilleux**

- Production d'un publipostage à la mi-janvier (activités);
- Parution du prochain Stratford-Info vers la mi-mars;
- Participation à la réunion du Cantonier.

MADA : Plan d'action

En atelier de travail, les élus ont validé les actions proposées dans le plan. Celui-ci sera présenté aux groupes communautaires qui sont interpellés dans différentes actions. Un comité de suivi sera formé pour veiller à l'application de celles-ci. À la séance du Conseil du 7 mars, le plan d'action sera adopté et déposé pour le 11 mars 2016 au ministère de la Famille.

Finances & Budget

Richard Picard

La taxation sera effectuée cette semaine.

Urbanisme & Domaine Aylmer

J.-Denis Picard

Les dérogations seront traitées aux points 6.1 à 6.5.

Domaine Aylmer :

Une rencontre est prévue avec les locataires suite à une première année d'opération.

Monsieur le maire André Gamache invite la population à encourager les nouveaux restaurateurs : le démarrage d'un commerce est toujours difficile.

Monsieur Simon Baillargeon invite les citoyens à nous acheminer les commentaires, toujours dans le but d'améliorer l'offre de services.

Environnement

J.-Denis Picard

Rien à signaler.

Bâtiments

André Gamache

Rencontre la semaine prochaine avec la designer pour le choix des couleurs.

Loisirs, Culture, Bibliothèque et Tourisme

Sylvie Veilleux

- Cache-oreilles : Franc succès avec plus de 160 participants.
- Semaine de relâche : Le Comité des loisirs se penche présentement sur différents scénarios d'activités à proposer.
- Ouverture d'un gym au village ouvert 24/24 et mettant beaucoup d'appareils d'entraînement à la disposition des usagers.
- Bibliothèque : Fermée temporaire en raison de travaux.

Sécurité publique

André Gamache

Des démarches se poursuivent pour rencontrer madame Marianne Fillion de la Sûreté du Québec (en remplacement de monsieur Martin Paquette).

2- Administration

2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le Conseil chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : monsieur André Gamache, monsieur Simon Baillargeon, madame Sylvie Veilleux, monsieur Richard Picard, monsieur Daniel Poirier, madame Julie Marcotte et monsieur J.-Denis Picard;

Il est proposé par Monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2016-02-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2 Modification au règlement de taxation 2016

Avis de motion est donné par monsieur Simon Baillargeon qu'il sera adopté à la séance spéciale du 3 février 2016 un projet de règlement modifiant le règlement sur la taxation 2016 par l'ajout du paragraphe suivant :

(3) 142 \$ additionnels pour chaque immeuble adjacent au rang Elgin débutant du numéro civique 786 jusqu'au numéro civique 1288 du rang Elgin inclusivement.

Monsieur André Gamache précise que la réunion spéciale est prévue à 17 h 45 le 3 février 2016.

2.3 Entente à la Cour municipale de Lac-Mégantic

Considérant que les élus ont pris connaissance de l'entente relative à la Cour municipale de la Ville de Lac-Mégantic;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

D'entériner l'entente à la Cour municipale de Lac-Mégantic, donnant quittance à chacune des municipalités pour la période se terminant le 19 décembre 2013.

D'autoriser le maire monsieur André Gamache et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, à signer ladite entente.

2016-02-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache précise qu'une entente avec la Cour municipale de Lac-Mégantic fut signée en 2012, mais suite à la catastrophe ferroviaire de Lac-Mégantic, l'application de l'entente a été suspendue. La résolution de ce soir fait en sorte que la Ville de Lac-Mégantic renonce à percevoir des municipalités les quotes-parts qui lui sont dues pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, de même que les municipalités renoncent aux remises à lesquelles elles ont droit pour la période nommées ci-dessus.

Les parties se donnent quittance mutuelle et finale. Les argents seront pris à même le fonds consolidé de la MRC du Granit.

3- Aqueduc et égout

3.1 Plan d'intervention – Mandat

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford doit déposer un nouveau plan d'intervention pour approbation afin de respecter les exigences du MAMOT;

Considérant que ce plan révisé déterminera les priorités des secteurs suivants : aqueduc, égout et possiblement voirie;

Considérant l'offre de service de EXP nous proposant une tarification à taux horaire jusqu'à un maximum de 11 500 \$: ce montant pouvant être à la baisse suite aux données transmises par le directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu :

D'accepter l'offre de services de la firme EXP datée du 28 janvier 2016.

2016-02-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Il s'agit d'un prérequis afin d'obtenir la subvention de la TECQ.

4- Sécurité publique

4.1 Achat de deux (2) appareils respiratoires

Considérant qu'il est prévu au budget 2016 un montant de 18 000 \$ pour l'achat d'appareils respiratoires;

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford doit régulièrement remplacer ses équipements afin de satisfaire les exigences en lien avec son schéma de couverture de risques;

Considérant que notre chef en Sécurité Incendie fait présentement des démarches dans le but de procéder à un achat regroupé, diminuant ainsi les coûts;

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

D'autoriser l'achat de deux (2) appareils respiratoires suite aux démarches de notre chef en Sécurité Incendie.

2016-02-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Ces appareils nous proviennent des États-Unis : le coût est plus élevé suite à la baisse de la valeur du dollar canadien.

4.2 Éléments de sécurité

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

De mandater le directeur des travaux publics ainsi que la directrice générale pour procéder à l'évaluation des coûts d'achat et d'installation de caméras ainsi que de systèmes d'alarme au Centre communautaire.

2016-02-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Quelques situations difficiles ont été signalées par nos employés. Le Conseil désire prendre les mesures appropriées afin de prévenir ces évènements, sans pour autant être alarmiste.

5- Voirie et bâtiments

5.1 Demande de Boisés Robert Hallé

Considérant la réception de la lettre reçue à nos bureaux le 18 janvier 2016 demandant d'invalider le règlement numéro 824 adopté en 1984 visant la fermeture du chemin du rang 1 Nord-Est, demande présentée par Boisés Robert Hallé;

Considérant que le ministère des Transports du Québec, dans une lettre datée du 20 juillet 2010, adressée à la Municipalité, dont copie a été envoyée à Boisés Robert Hallé, confirme que lors de l'adoption de ce règlement, ce chemin n'était pas un chemin de colonisation;

Considérant que, par ailleurs, aucun décret n'a été recensé identifiant ce chemin comme étant un chemin de colonisation;

Considérant que par le règlement n° 824, la Municipalité a manifesté le fait qu'elle n'entretenait plus ledit chemin;

Considérant que la Municipalité a abrogé ledit chemin selon les recommandations de ses procureurs;

Considérant que la Municipalité ne partage d'aucune façon l'interprétation de la situation faite par Boisés Robert Hallé;

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

Que la Municipalité n'a pas l'intention de donner suite à la demande de Boisés Robert Hallé.

2016-02-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache ajoute que le Conseil demeure ouvert à tout élément nouveau dans ce dossier.

6- Urbanisme et environnement

À la séance du Conseil du 11 janvier 2016, les élus ont reçu le rapport du CCU traitant de cinq (5) demandes de dérogation mineure.

Les avis ont été affichés dans les délais.

Les membres du Conseil se retirent à 19 h 50 pour délibérer sur les demandes de dérogation mineure.

Les élus reprennent leurs sièges à 20 h.

N'ayant pas d'éléments nouveaux et ayant discuté précédemment de chaque dossier, la période de délibération fut écourtée.

6.1 Demande de messieurs Stéphane Cloutier et Jean Couture

Demande visée :

Construction d'un garage de 30 pieds x 50 pieds sur un terrain vacant.

Décision :

Considérant que la superficie demandée pour la construction d'un garage dépasse de 424 pieds carrés la superficie maximale règlementaire;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme n'a pas pris position dans ce dossier jugeant que ce n'est pas une dérogation mineure;

Considérant qu'il y a quelques autres possibilités de satisfaire les objectifs des 2 requérants;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

De refuser la demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2016-02-10

Monsieur André Gamache invite les propriétaires à discuter avec monsieur Dany St-Onge de possibilités autres d'entreposage.

6.2 Demande de monsieur François Gauthier

Demande visée :

Agrandissement de la galerie du côté est, passant de 6 pieds à 10 pieds en largeur, située dans la bande riveraine.

Décision :

Considérant que le refus de la demande ne cause aucun préjudice sérieux pour le demandeur;

Considérant qu'il y a possibilité d'agrandir la galerie en dehors de la bande de protection riveraine;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

De refuser la demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement de la galerie.

2016-02-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache précise que depuis plusieurs années, toutes les demandes d'empiètement dans la bande riveraine ont été refusées : l'objectif étant la protection de nos plans d'eau.

6.3 Demande de monsieur Sylvain Côté

Demande :

Construction d'un garage de 24 pieds x 32 pieds (768 pieds carrés) lorsque la résidence occupe une superficie de 20 pieds x 28 pieds (560 pieds carrés).

Décision :

Considérant que la maison est sur deux (2) étages et de petite superficie;

Considérant que le garage serait de dimensions raisonnables sur un étage ne dépassant pas 100 m² et qu'il n'apparaîtra pas disproportionné par rapport à la résidence;

Considérant que l'implantation de ce garage ne causerait pas atteinte à la jouissance du droit propriété des immeubles voisins puisqu'aucune habitation n'est construite en 2^e rangée;

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage.

2016-02-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.4 Demande de monsieur Serge Bégin

Demande :

Agrandissement de la résidence principale et construction d'un patio qui empièteraient respectivement de 1,29 mètre et 1,25 mètre dans la marge latérale.

Décision :

Considérant que les propriétaires ont déposé un document le jour-même;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme doit se pencher à nouveau sur cette demande;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

De reporter la décision à une prochaine séance, suite à l'examen des éléments nouveaux par le Comité consultatif d'urbanisme.

2016-02-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.5 Demande de madame Stéphanie Smith

Demande visée :

Visant à accepter l'implantation d'un bâtiment existant n'ayant pas la marge latérale de 5 mètres prévue au règlement de zonage (2,97 mètres).

Décision :

Considérant qu'à l'article 993 du *Code civil du Québec* il est écrit qu'on ne peut avoir sur le fonds voisin de vues droites à moins d'un mètre cinquante (1,5 m) de la ligne séparative;

Considérant que les membres du Conseil ont tenu compte de l'article 145.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment principal est situé à 2,97 mètres de la ligne latérale;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un bâtiment existant.

2016-02-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.6 Projet de règlement n° 1118

RÈGLEMENT N° 1118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1035 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ROULOTTES ET AUX GAZÉBOS

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier les délais autorisés pour la mise en place d'une roulotte temporaire;

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier les conditions de mise en place d'un gazébo;

ATTENDU QUE ces intentions nécessitent une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du Conseil du 7 décembre 2015;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035, tel que modifié par tous ces amendements, est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 8.2.3 intitulé « Maisons mobiles et roulottes temporaires » est abrogé.

ARTICLE 3

Le deuxième paragraphe de l'article 8.2.2 intitulé « Roulottes » est modifié et se lira dorénavant comme suit :

Nonobstant ce qui précède, une roulotte à des fins temporaires peut être installée pour la durée d'un permis de construction d'une résidence permanente ou secondaire n'excédant pas deux (2) ans. Passé ce délai, la roulotte doit être enlevée ou entreposée en conformité avec les dispositions du présent article.

ARTICLE 4

L'article 8.2.2.1 intitulé « Roulottes utilisées comme chalet » est modifié afin d'ajouter ce qui suit :

Les roulottes installées avant le 6 août 1991 (entrée en vigueur des règlements d'urbanisme de première génération) sont protégées par droit acquis. Elles peuvent être réparées, mais ne peuvent être remplacées.

ARTICLE 5

L'article 2.7 intitulé « Terminologie » est modifié afin de retirer « Gazébo » de la définition de bâtiment accessoire.

ARTICLE 6

L'article 2.7 intitulé « Terminologie » est modifié afin d'ajouter, dans l'ordre alphabétique normale, ce qui suit :

Gazébo/gloriette/pavillon de jardin : Petit abri trois saisons servant de lieu de détente à l'abri du soleil ou des intempéries. Construit en bois ou en métal. Ses ouvertures peuvent être pourvues de moustiquaires, mais ne doivent en aucun cas être fermées ni isolées. La superficie totale du gazébo ne devra pas être supérieure à 37,16 m². La hauteur ne peut excéder 5 mètres et ne peut dépasser celle du bâtiment principal. Un seul gazébo est autorisé par terrain.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution :

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage n° 1035;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu;

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT N^o 1118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 1035 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ROULOTTES ET AUX GAZÉBOS, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément aux articles 126 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire ou un conseiller le 7 mars 2016, à 19 h, au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

2016-02-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.7 Arbres du lac Aylmer inc. – Demande d'appui à la CPTAQ

Attendu que les Arbres du lac Aylmer inc. désire vendre les parties des lots A, B, C, D, E du rang 1 Nord-Est et la partie du lot A du rang 1 Sud-Ouest;

Attendu que les Arbres du lac Aylmer inc. doit procéder à une demande d'aliénation de ces lots à la CPTAQ;

Attendu que la Municipalité doit produire, à sa demande, une recommandation d'appui à ce projet;

Attendu que cette demande ne contrevient pas à notre réglementation municipale;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu;

D'appuyer la demande d'Arbres du lac Aylmer inc. auprès de la CPTAQ.

2016-02-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Loisirs et culture

7.1 Semaine de l'intergénération

Considérant la demande d'appui du comité intergénération de la MRC du Granit;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu;

D'accorder un montant de 75 \$ provenant du budget alloué au Comité Famille pour les dépenses prévues à la démarche MADA-PFM. Ce montant servira à la promotion d'activités dans le cadre de la semaine de l'intergénération.

2016-02-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Madame Sylvie Veilleux ajoute en terminant que dans le cadre de cette semaine, l'activité du lunch intergénérationnel est de retour le 8 février 2016 : congé de lunches pour les parents.

Des activités sont prévues en après-midi.

8- Affaires diverses

Ce sujet n'a pas été traité.

9- Liste de la correspondance

Support financier

- ✓ Base Plein Air Elgin
- ✓ École Dominique-Savio

Offre de services

- ✓ DronExpert

Invitations

- ✓ Société Alzheimer de l'Estrie : Activité de financement par le biais d'un encan annuel le 9 mars 2016
- ✓ Centre des Femmes de la MRC du Granit : Journée internationale des Femmes le 8 mars 2016

10- Période de questions

Monsieur André Gamache tient à remercier tous et chacun, mais plus particulièrement monsieur Dany St-Onge pour son support dans l'analyse des différents dossiers d'urbanisme.

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce premier (1^{er}) jour de février 2016.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par monsieur André Gamache,
Et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 20 h 21.

2016-02-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)



André Gamache
Maire



Manon Goulet
Directrice générale et secrétaire-trésorière